

Stéphanie ARREGROS
Responsable Communication
Tél. : 01 64 71 39 74
Courriel : s.arregros@mutuellebleue.fr

Communiqué de presse

MUTUELLE BLEUE

OFFRE UNE PROTECTION SOLIDAIRE DANS LES MOMENTS DIFFICILES

Avec AssurCotisations Mutuelle Bleue innove en dotant, gratuitement, chacun des adhérents d'une couverture destinée à maintenir ses garanties et remboursements en cas de circonstances difficiles.

À la suite d'un licenciement économique ou d'un arrêt de travail, d'une hospitalisation, d'une perte totale d'autonomie, d'un décès, consécutifs à un accident, les revenus du foyer diminuent. Le budget familial s'en trouve déséquilibré et les priorités de dépenses remises en cause.

Faire face à l'imprévu

« Parce qu'on ne sait jamais de quoi demain sera fait, Mutuelle Bleue entend aller plus loin aux côtés de ses adhérents en leur proposant une solution de maintien de leur couverture santé en cas de coup dur » précise Stéphane Neyret, Directeur Commercial.

Une protection gratuite et automatique

Depuis le 1^{er} octobre 2010, tous les adhérents (hors contrats d'entreprises) peuvent bénéficier automatiquement et gratuitement de cette offre au regard d'un cadre contractuel bien défini et transmis au préalable.

Ainsi, si l'une des cinq circonstances citées précédemment venait à affecter l'un de ses adhérents, Mutuelle Bleue prendrait en charge les cotisations des contrats souscrits (jusqu'à 85 € par mois) sur une durée de 12 mois.

La fidélisation par valeur ajoutée

Ce nouveau service, inclus dans le Pack Bleu Santé, est la volonté pour Mutuelle Bleue de fidéliser ses adhérents en leur apportant une sécurité et une couverture solide.

Mutuelle Bleue permet par cette protection de maintenir actifs les remboursements de soins de santé, même en cas de coup dur.

AssurCotisations

- Type de produit : service santé;
- Date de lancement : octobre 2010;
- Distribution : courtiers, réseau Mutuelle Bleue;
- Assureur : ACE European Group Ltd
- Cibles : adhérents salariés
- Événements générateurs de la garantie :
 - l'Arrêt de travail suite à Accident de l'assuré;
 - la Perte d'emploi suite à Licenciement économique de l'Assuré;
 - l'Hospitalisation suite à Accident de l'Assuré;
 - le Décès suite à Accident de l'Assuré;
 - la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

suite à Accident de l'Assuré

• Âges limites :

- la garantie Arrêt de travail suite à Accident est acquise jusqu'à l'échéance annuelle suivant l'âge de départ en retraite de l'Assuré ou l'échéance annuelle suivant son 75^e anniversaire;
- la garantie Perte d'emploi suite à licenciement économique est acquise jusqu'à l'échéance annuelle suivant le 55^e anniversaire de l'Assuré;
- la garantie Hospitalisation suite à Accident est acquise jusqu'à l'échéance annuelle suivant le 75^e anniversaire de l'Assuré;

Stéphanie ARREGROS
Responsable Communication
Tél. : 01 64 71 39 74
Courriel : s.arregros@mutuellebleue.fr

Communiqué de presse

- la garantie Décès suite à Accident est acquise jusqu'à l'échéance annuelle suivant le 85^e anniversaire de l'Assuré;
- la garantie Perte Totale et Irreversible d'Autonomie suite à accident est acquise jusqu'à l'échéance annuelle suivant le 85^e anniversaire de l'Assuré.

• Limite de prise en charge : à hauteur de 85 € / mois sur une durée de 12 mois

Mutuelle Bleue intervient dans le domaine de l'assurance de personnes (complémentaire santé, prévoyance, et retraite) et de l'assurance de biens (assurance auto et habitation).
Mutuelle Bleue compte 230 000 adhérents en santé, plus de 240 000 personnes assurées en prévoyance et plus de 105 000 assurés relevant du régime obligatoire des artisans commerçants. Mutuelle Bleue dispose d'un réseau de 30 agences réparties en Ile-de France, Midi-Pyrénées, Lorraine.